



EDITO - Newsletter DECEMBRE 2018

Chers Amis,

2018 a été l'année des **1ers déploiements des projets TLM**, au sein desquels l'URML a pris toute sa place. Nous n'avons pas attendu le décret du 15/9/18, et avons démarré dès le mois de juin avec **le projet TLM EHPAD rassemblant 25 spécialistes**.

Nous avons également constitué **un pool de médecins libéraux volontaires pour être télédocteurs** : 150 sont prêts pour réaliser des téléconsultations en Normandie. **La télémédecine est aussi une démarche de solidarité** entre des territoires plus richement dotés et des territoires en souffrance ; solidarité pour professionnels de santé mais aussi, bien sûr, pour la population.

Nous avons souhaité mettre en œuvre **une Charte Régionale Télémédecine**, à l'image de la charte PSLA, afin d'assurer une cohérence régionale. Nous avons emmené les collectivités territoriales, ARS, Etat, Ordres, URPS et fédérations hospitalières. Cette charte sera signée fin janvier. Face à l'émergence de nombreuses sociétés commerciales dans ce domaine, il est nécessaire d'avoir une réflexion commune et une politique partagée. Cette Charte permettra également **une labellisation des projets**, qui seront alors éligibles aux différents financements mobilisables (notamment pour rémunérer l'activité des infirmiers qui manipulent les outils de télémédecine et pour lesquels une cotation n'existe pas encore). Nous avons élaboré un projet spécifique dans un territoire en souffrance dans la Manche, en lien avec tous les futurs signataires de la Charte TLM, les infirmiers du territoire et les médecins des PSLA alentours.

La **1ère téléconsultation en médecine générale** a donc eu lieu à St Georges de Rouelley le 7/12, après plusieurs mois de préparation. Toujours sur cette thématique, vous le savez, **l'URML offre 1 an d'abonnement à une plateforme Télémédecine de votre choix, dont la plateforme régionale Therap-e**.

Par ailleurs, les annonces du Président Macron dans la cadre de Ma santé 2022 promettent **une réorganisation en profondeur du 1er recours avec la constitution de 1000 CPTS fin 2022**, nous avons un peu d'avance en Normandie.

2019 sera également marquée par **la réforme des autorisations** (imagerie, cancérologie pour printemps 2019), qui va certainement engendrer des remous. Nous allons assister à un grand ménage sur la carte des autorisations de soins en Normandie.

Enfin, **la diminution de la démographie des médecins libéraux normands** se fait de plus en plus criante, avec l'exemple de l'Orne qui compte seulement 168 médecins généralistes (vs 300 MG dans le bassin caennais pour comparaison).

Dans ce contexte, la télémédecine constitue un enjeu fondamental, au sein des futures CPTS, et vis-à-vis des problèmes démographiques, pour apporter une réponse coordonnée intégrant qualité et sécurité des soins, dans les territoires en souffrance.

Bonnes fêtes de fin d'année, et meilleurs vœux pour 2019.



Dr Antoine Leveueur Président URML Normandie